

*Article 21 du Règlement***L'ÉCONOMIE****ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CÔTE-NORD**

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a fait énormément de choses pour les gens des villes nordiques, et ce déjà depuis deux ans au moment où la crise du fer s'est amorcée sur la Côte-Nord: mais j'aimerais que le gouvernement se penche encore sur le cas des gens de Schefferville, de Gagnon et de Fermont, de Labrador City, et de Wabush dans la circonscription voisine, parce qu'il y a encore des gens qui ont été mis à pied récemment et qui n'ont pas eu tous les avantages consentis par la compagnie Iron Ore. Ils devraient quand même avoir une aide supplémentaire du gouvernement. Souvent, monsieur le Président, on dit que la reprise se fait par le biais des entreprises privées. Je dois dire que sur la Côte-Nord, les problèmes sont plutôt arrivés par le biais de l'entreprise privée. J'aimerais que le gouvernement fasse encore un effort supplémentaire pour venir en aide, non pas aux compagnies qui ont déjà de l'aide grâce aux mesures statutaires de nos programmes, mais pour venir en aide, dis-je, aux gens qui sont directement touchés par la crise.

* * *

● (1410)

[Traduction]**LES DROITS DE LA PERSONNE****LA LOI DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté la semaine dernière une loi des droits de la personne qui marque un énorme pas en arrière pour les citoyens de cette province. Cette loi vient en contradiction avec plusieurs conventions internationales auxquelles avait précédemment adhéré le gouvernement de la Colombie-Britannique.

En vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et de la Convention pour la suppression de toute discrimination envers les femmes, le Canada a convenu d'éclairer sa population au sujet de la discrimination raciale et sexuelle. Le nouveau Conseil des droits de la personne qui est projeté pour la Colombie-Britannique se verra dans l'imposition d'appliquer les lois existantes en matière de discrimination raciale et de discrimination contre les femmes.

Dans la nouvelle loi, la disposition interdisant toute discrimination «sans raison valable» est abandonnée. Ce faisant, le gouvernement provincial viole l'esprit de l'Entente internationale en matière de droits civils et politiques. Comme le gouvernement fédéral en est conscient et que certains ministres ont rejeté les modifications apportées par le gouvernement provincial à la loi des droits de la personne, je demanderais au premier ministre d'avoir un entretien sérieux avec le premier ministre Bennett. La chose devrait être soumise au tribunal de l'Organisation des Nations Unies par l'organisme compétent.

L'INVESTITURE DE L'HON. JEANNE SAUVÉ À TITRE DE GOUVERNEUR GÉNÉRAL**BONS SOUHAITS**

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, comme l'a déjà dit le député de Kingston et les îles (M^{me} MacDonald), les Canadiens ont pu assister aujourd'hui à l'investiture de l'honorable Jeanne Sauvé à titre de 23^e gouverneur général du Canada. Nous nous réjouissons que, après la longue maladie dont elle a souffert, Dieu lui ait donné la santé et la force nécessaires pour assumer les plus hautes fonctions du Canada. En acceptant ce poste, Son Excellence a fait de cette journée un grand jour pour le Canada et surtout pour toutes les Canadiennes.

Son Excellence a déjà attiré notre attention sur deux graves problèmes qui se posent au Canada dans le monde, nommément les problèmes de nos jeunes et des habitants du tiers monde qui n'ont pas la chance de vivre dans des pays aussi fortunés que le nôtre. Au nom des citoyens de Parkdale-High Park, je voudrais souhaiter à Son Excellence Jeanne Sauvé de jouir d'une excellence santé afin de pouvoir contribuer, avec notre aide, à trouver des solutions aux problèmes du Canada et du monde.

* * *

VIA RAIL**TORONTO-PETERBOROUGH-HAVERLOCK—LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE**

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je désire attirer votre attention aujourd'hui sur une affaire importante à propos de l'annulation par VIA Rail du service-voyageurs entre Toronto-Peterborough et Havelock. Depuis que cette décision très contestable a été prise en 1981, nous, de l'opposition officielle, n'avons cessé de déplorer la suppression de l'itinéraire le plus rentable au Canada. Le comité des transports ferroviaires de la CCT partage d'ailleurs pleinement cet avis puisqu'il a recommandé ce qui suit:

... en attendant le réexamen de cette question, le service Toronto-Havelock ne devrait pas être interrompu.

On nous a expliqué que le service avait été interrompu par manque de fonds et aussi au nom de l'austérité. Il y a lieu de s'étonner dès que la Grand Trunk Corporation de Détroit, filiale du CN, tente d'acquérir la Milwaukee Road Railway qui est en faillite et dont le passif net s'élève à environ 250 millions. Son principal concurrent, le Soo Line de Minneapolis, est sous le contrôle du Canadien Pacifique.

Il est curieux de voir que les chemins de fer qui n'ont pas l'argent nécessaire pour exploiter les lignes canadiennes en ont assez pour acheter des lignes américaines. Il est déplorable et irresponsable du point de vue financier que deux chemins de fer canadiens se fassent la lutte pour acheter des sociétés étrangères tout en privant les Canadiens d'un service comme la ligne Toronto-Peterborough-Havelock.